

ACCORD POUR LES MEMBRES CLINIQUES[1]

CET ACCORD est fait et entériné en date du ______________________ 20______ par et entre Imago Relationships International Inc., 160 Broadway Bldg. East, Suite 1001, New York, N.Y. 10038 (ci-après nommée « IRI ») et ____ (ci-après nommé « Participant »). Fréquemment ci-dessous l'Institut Imago International, entité de formation subsidiaire de l'IRI est nommée ci-dessous comme « l'Institut ».

<u>CONSIDERANTS</u>

Considérant qu'une des fonctions premières de l'Institut est de développer, augmenter et faire de la recherche en Thérapie Relationnelle Imago, et d'enseigner les concepts et la pratique de la Thérapie Relationnelle Imago à des professionnels cliniciens ; et

Que les professionnels instruits et formés par l'Institut en retour, informent, instruisent, pratiquent et de diverses façons représentent la Thérapie Relationnelle Imago dans leurs circonscriptions et au grand public ; et

Que le Participant a été formé par l'Institut dans l'apprentissage des concepts et pratiques de la Thérapie Relationnelle Imago ; et

Que l 'Institut a approuvé le fait que le Participant devienne un Thérapeute Imago Certifié ; et

Que le Participant peut se présenter en tant que Thérapeute Imago Certifié, Thérapeute de Thérapie Relationnelle Imago Certifié ou d'Imago Thérapeute (ci-après nommé collectivement « Thérapeute Imago Certifié ») aussi longtemps que le Participant satisfait tous les exigences contenues dans cet accord.

Donc maintenant, en prenant en considération les lieux et des termes, engagements et conditions contenus ci-dessous qui devront être gardés et suivies par les parties respectives, un accord est passé sur le fait que :

<u>REPRESENTATION DU PARTICIPANT</u>

---

[1] Ce document est uniquement une traduction informative. La seule version officielle et légale est la version américaine qui vous a été fournie et que vous devrez retourner datée et signée une fois que vous aurez été certifié. Traduction : AFTRI (Association Francophone de Thérapie Relationnelle Imago), ALM Mai 2011

Le Participant représente, garantit et s'engage à satisfaire les conditions qui lui sont demandées dans son état (pays) pour exercer la pratique de la psychothérapie.

INFORMATION PROTEGEE

Cette provision est étendue et révisée dans le manuel des directives de l'IRI
http://gettingtheloveyouwant.com/about-us/policy
(Voir procédures 5.3 : Q&A sur les Copyrights et Trade marks)

Cette procédure devrait être consultée pour une compréhension entière de cette section.

Le développement de la Thérapie Relationnelle Imago, et tout les contenus reliés à celle-ci, les processus et matériels, représente un investissement significatif de la part de Harville Hendrix et Helen LaKelly Hunt. La Thérapie Relationnelle Imago est incarnée dans un vaste registre de publications sujettes à copyright, y compris le bestseller « Getting The Love You Want »[2], le stage qui porte ce nom et une série de matériel clinique. Le trade mark Imago et Thérapie Relationnelle Imago, ensemble avec le trade mark « Getting The Love You Want » sont enregistrés dans plusieurs pays. Ces copyrights et trade marks appartiennent aux seuls Harville Hendrix et Helen LaKelly Hunt.

Le Participant n'emploiera pas le terme « Stage » ou les désignations « Getting The Love You Want » ou « Keeping The Love You Find » à l'exception du cas où le terme « Stage » soit employé en connexion à des activités autres que celles qui sont une propriété désignée, comme Imago, ou d'autres dénominations qui sont la propriété de l'IRI.

Le Participant ne devra pas employer ou reproduire en aucune manière le matériel de la Thérapie Relationnelle Imago ou son interprétation, ni fournir le matériel Imago à des personnes n'ayant pas les autorisations nécessaires afin de présenter, produire, distribuer sans avoir au-préalable une autorisation écrite de l'IRI.

Le Participant ne devra pas présenter la Thérapie Relationnelle Imago comme une interprétation d'autres programmes ou de présenter d'autres programmes comme une interprétation de la Thérapie Relationnelle Imago.

Le Participant ne devra pas employer les noms ou adresses de la base de données de l'Institut à moins qu'il ne soit spécifiquement autorisé à le faire. Le Participant de partagera aucune information issue d'enquêtes faites par l'Institut avec aucune autre instance pour aucun autre but.

CONFERENCES, COURS ET SEMINAIRES

Le Participant accepte de se présenter en accord avec le niveau approprié de formation ou de certification qu'il détient, ceci en accord avec les standards le plus élevés en termes d'éthique et légaux et fera tous les efforts nécessaires pour le que médias publics l'identifient correctement.

[2] En français : « Le Couple. Mode d'emploi » pour le livre et « La relation Consciente : Une nouvelle façon d'aimer » pour le stage

Le Participant est d'accord de coopérer avec l'IRI afin de représenter auprès du grand public une qualité de services et de qualifications suffisantes pour éviter toute confusion et mauvaise interprétation.

Le Participant limitera la durée de ses conférences, cours et/ou séminaires éducatifs sur la Thérapie Relationnelle Imago à quatre heures et la présentation du sujet se limitera à la théorie. Le Participant accepte de limiter les démonstrations dans ces séminaires au Dialogue de couple / Dialogue intentionnel et à l'exercice de l'Inondation Positive.

Le Participant peut pratiquer la Thérapie Relationnelle Imago avec des couples ou des groupes dans le cadre de sa pratique privée dans le format qu'il désire, mais le Participant ne proposera pas de démonstrations publiques de la pratique de processus « expérientiels/régressifs ».

Le Participant représentera toutes ses présentations auprès du grand public ou d'audiences de professionnels en tant que présentations éducatives et en aucune manière ne les présentera comme étant une formation ou qui pourraient garantir à un membre de l'audience le droit de se présenter comme formé à la pratique de la Thérapie Relationnelle Imago, à moins d'être certifié par l'Institut pour le faire.

Le Participant peut enseigner tous les matériels qui font partie du domaine public y compris des matériels du Programme, mais devra omettre de faire des démonstrations publiques ou la pratique de processus « expérientiels/régressifs » et honorera les lois sur le copyright en ce qui concerne la reproduction de matériel.

Le Participant est d'accord avec le fait que toutes les présentations et pratiques employant la Thérapie Relationnelle Imago seront conformes aux standards les plus élevés en termes professionnels et d'éthique.

<u>BENEFICES LIES A LA CERTIFICATION</u>

Le Participant sera reconnu en tant que membre clinique de Imago Relationships International, Inc. Lorsque toutes les exigences de la formation ont été remplies auprès de l'Institut, il sera listé sur l'annuaire des ressources, ceci gratuitement la première année. La qualité de membre du Participant dépendra du payement de sa cotisation annuelle de membre. Le tarif actuellement en vigueur est de 245 USD pour les membres cliniques aux USA. (Notez que ce montant est sujet à augmentations sur une base annuelle) [3]. Un renouvellement annuel doit être rempli online à temps chaque année. Les bénéfices liés à la certification incluent de figurer sur l'annuaire des membres, des services d'aiguillage online, ainsi que d'autres bénéfices offerts par l'IRI. Le Participant aura la responsabilité de mettre à jour ses coordonnées, téléphone, adresse, titres et spécialisations. Le Participant informera l'Institut s'il rencontre une situation de crise ou des interactions qui mandateraient une participation de l'Institut comme résultante de ce service d'aiguillage.

<u>EXIGENCES DE FORMATION CONTINUE</u>

[3] Pour les membres en dehors des USA, la cotisation est fixée par l'organisation locale, en francophonie l'Association Francophone de Thérapie Relationnelle Imago (AFTRI) basée en Suisse. Le tarif en vigueur en 2011 est de 180 CHF par an (soit 141€ au cours du 03.05.11). Seuls 10% vont à l'IRI, le reste de la cotisation étant alloué au développement de projets en francophonie.

Le Participant est tenu de respecter les politiques et procédures en vigueur en matière de formation continue qui peuvent être mises à jour et énoncées par l'Institut et l'IRI. A la suite de la certification en tant que Thérapeute Imago Certifié, le Participant devra participer à des cours de formation continue comme requis par l'Institut et l'IRI pour maintenir la certification en tant que Thérapeute Imago Certifié. Actuellement, les Thérapeutes Imago Certifiés doivent recevoir 15 CE pour chaque cycle de deux ans.

ASSURANCE

Avant et en tout temps lors de sa pratique de la Thérapie Relationnelle Imago, le Participant devra avoir et montrer à l'Institut les copies de son assurance responsabilité civile professionnelle pour un montant qui couvre des dommages pour au moins un million de dollars par sinistre afin de couvrir des frais tels que dommages corporels, y compris le décès. Si pour une raison ou une autre, la police d'assurance est annulée ou n'est pas renouvelée, le Participant ne devra pas pratiquer la Thérapie Relationnelle Imago jusqu'à ce que la police soit remplacée et que le certificat d'assurance soit de ce fait présenté à l'Institut.

FIN

Toute violation de cet accord ou d'un quelconque autre document de l'Institut peut être passé en revue par le Comité d'Admissions et le Comité de Révisions qui se réserve le droit de retirer la certification au Participant à n'importe quel niveau de formation et de terminer tout contrat existant avec le Participant.

Si le Participant termine son affiliation avec l'IRI, il/elle ne peut plus se présenter publiquement comme ayant été certifié en Thérapie Relationnelle Imago par l'Institut, l'IRI ou par le Dr Hendrix, ou comme ayant été formé en Thérapie Imago, ou actuellement en formation en Thérapie Imago, ou faisant de la Thérapie Imago de quelque sorte que ce soit, et s'il s'avérait que le Participant le fait quand même, sa modification pourrait provoquer une atteinte à la réputation et à la bienveillance de l'Institut, de l'IRI et du Dr Hendrix et pourrait aussi avoir pour conséquences la responsabilité de l'Institut, de l'IRI ou du Dr Hendrix.

RENONCIATION

On ne peut renoncer à aucun des termes de cet Accord sauf par un accord écrit avéré signé par la partie contre laquelle l'application d'une telle renonciation est sollicitée. L'échec ou le délai de l'une ou l'autre des parties à appliquer les droits décrits dans cet Accord ne seront pas considérés comme une renonciation permanente de ce droit.

ACCORD TOTAL

Cet accord constitue l'accord total entre les parties en ce qui concerne le sujet défini ci-dessus et remplace tout autre accord ou compréhension précédents entre les parties, qu'ils aient été écrits ou oraux, en lien avec le sujet précité. Aucun agent ou employé de Harville Hendrix ou de l'Institut ou de l'IRI n'a l'autorité pour faire une présentation ou promesse qui ne soit pas contenue dans cet accord, et le Participant n'a pas à signé cet accord en se fiant à aucune présentation ou promesse de la sorte.

AMENDEMENTS

Cet Accord ne peut être publié, déchargé, amendé, ou modifié en aucune manière par un document écrit signé par les deux parties.

DIVISIBILITE

Si l'une proposition de cet Accord est, devient ou est réputée invalide, illégale ou inapplicable dans une juridiction donnée, une telle disposition sera réputée amendable afin de se conformer aux lois applicables de façon à être valable et applicable, ou si il ne peut en être ainsi, elle sera amendée sans altérer matériellement l'intention des parties ci-concernées, elle doit être tracé et le reste de cet Accord devra rester en pleine force et effet.

RUBRIQUES

Les Articles et Sections contenues dans cet Accord sont inclus pour une question de convenance et de doivent pas être employés afin d'interpréter cet Accord.

CONTREPARTIES

Cet Accord peut être signé dans toutes sortes de contreparties, chacune d'entre elles devra être originale et qui toutes devront constituer un seul et même document, liant toutes les parties nonobstant le fait que chacune des parties ait signé des contreparties différentes.

LOI EN VIGEUR

Cet Accord sera régi et interprété en accord avec les lois de l'Etat de New York, et les parties ci-présentes se soumettent à la juridiction des cours de New York, au niveau fédéral et étatique.

EN VERTU DE QUOI, les parties ci-présentes ont signé cet Accord en ce jour de :

_________________________________, 20_____

____
Nom du Participant (en majuscules SVP)

____
Signature du Participant

Imago Relationships International, Inc.
Par :
Date :
Titre :